

tions maintenant ou les remettre au printemps prochain, dans l'espoir qu'une amélioration se produise. Quelle perspective! Il ne nous reste qu'à attendre les événements et à envisager la perspective d'une autre année de mauvaise administration et de confusion libérales et une situation économique peu florissante. C'est là une chose que le gouvernement de notre pays n'a pas le droit d'imposer aux Canadiens.

Une fois de plus, je déclare que le gouvernement devrait mettre son arrogance de côté et, au nom du ciel, accepter, pour une fois, certaines propositions sensées et faire progresser l'économie du pays, afin que la situation permette au premier ministre d'avoir suffisamment confiance pour tenir des élections à l'automne. Tâchons d'avoir, pour la première fois depuis de nombreuses années, une économie florissante dans notre pays.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la situation économique est la meilleure preuve de l'échec des divers programmes d'encouragement mis en œuvre par le gouvernement. Entre l'année financière 1968-1969 et l'année financière en cours, le gouvernement aura dépensé, en subventions aux sociétés de notre pays, la somme imposante de \$2,162,217,000. Les Canadiens ont le droit de demander ce qu'ils obtiennent en contrepartie. Quelle est la situation sur le plan économique? Il y a plus d'un demi-million de chômeurs au pays. Si l'on ajoute à ce nombre ceux qui suivent des cours de recyclage, qui ont un emploi temporaire, qui bénéficient des programmes Perspectives-Jeunesse et initiatives locales, le chiffre du chômage atteindra probablement trois quarts de million.

• (1530)

D'après les chiffres que vient de publier le gouvernement, le taux réel de croissance au cours du premier trimestre de cette année n'était que de 1 p. 100. Fait significatif, les aumônes du gouvernement augmentent chaque année. Ainsi en 1968-1969, les subventions s'élevaient à \$390,593,000. Elles ont augmenté depuis lors et atteint cette année \$530 millions de dollars. On aurait pu croire qu'une telle augmentation aurait fait diminuer le chômage, mais il n'en est rien.

En 1968, le chiffre désaisonnalisé du chômage était de 4.8 p. 100. En 1971, il atteignait 6.4 p. 100. Le gouvernement a octroyé plus de subventions mais la situation de l'économie ne s'est pas améliorée. Le chômage a augmenté. Notre rythme de productivité a été plus ou moins stagnant et l'économie reste bien en deçà de son potentiel. Aussi les Canadiens ont-ils le droit de savoir, je pense, pourquoi ces programmes d'initiatives ont échoué.

J'y vois trois raisons. Premièrement, les subventions à l'initiative ne sont pas, en soi, une solution. Les libéraux et les conservateurs croient fermement en la théorie de la pénétration progressive. Ils s'imaginent qu'une injection suffisante d'argent au sommet finira par arriver à la masse à la base. Mais ce ne fut pas le cas.

En fait, le secteur des entreprises n'a pas besoin, généralement parlant, d'assistance financière. On vient de publier les chiffres du premier trimestre de 1972.

Un sondage auprès de 426 établissements révèle qu'après les impôts—je répète: après les impôts, les bénéficiaires ont augmenté de 36.2 p. 100. L'année dernière, les banques à charte ont réalisé des profits exceptionnels. Les huit banques visées dans ce relevé ont fait état d'une hausse de 41.3 p. 100 au premier trimestre de l'année en cours. Le gouvernement n'a pas su se rendre à l'évidence que l'économie a besoin de stimulants et qu'à cette fin il faut augmenter la demande globale.

Le Nouveau parti démocratique a averti le gouvernement à tout propos que pour activer l'économie et donner de l'emploi aux gens, au lieu de gaver les échelons supérieurs de fonds qui ne profitent que très peu à la masse, ceux-ci devraient servir à créer une demande de biens et de services. Nous avons fait de nombreuses recommandations, visant, entre autres à réduire, par exemple, l'impôt des particuliers des catégories à revenus moyens et modestes. Nous avons proposé de diminuer les taux d'intérêt, d'affecter des fonds aux logements à prix modiques et d'accorder des montants considérables pour des projets d'assistance sociale émanant des provinces et des municipalités. Même si le gouvernement veut offrir des stimulants à l'industrie, comme le ministre des Finances (M. Turner) le fait dans son budget, moyennant la petite somme de 500 millions de dollars, ces encouragements devraient aller aux industries à fort coefficient de main-d'œuvre plutôt qu'aux industries capitalistiques. Accorder la dépréciation accélérée et la réduction des impôts aux grosses sociétés ne nous garantit pas qu'elles affecteront leurs épargnes à la création d'emplois. Si le gouvernement veut donner de l'encouragement, qu'il le fasse, mais en se fondant sur les emplois créés plutôt que sur les bénéfices réalisés.

Deuxièmement, ce programme de subventions n'a pas réussi parce qu'elles ont été réparties inéquitablement dans l'ensemble du pays. Depuis un certain temps, les membres de notre parti essaient de trouver la formule d'octroi des subventions au développement industriel. Je dois avouer que cette formule, comme la paix du Seigneur, dépasse tout entendement.

De juillet 1969 à juin 1971, le Québec comptait 37.2 p. 100 des chômeurs au Canada et a reçu 38.8 p. 100 des sommes versées. A mon avis, c'est une proportion passablement équitable. Par contre, en Colombie-Britannique et au cours de la même période, nous comptons 12.6 p. 100 des chômeurs au Canada et nous n'avons reçu qu'un demi pour cent des sommes versées.

Quant à la période allant de juillet 1971 à février 1972 la situation est encore pire. Le Québec, qui comptait 35.7 p. 100 des chômeurs, a reçu 61.1 p. 100 des versements. En Colombie-Britannique, où on comptait 11.8 p. 100 des chômeurs au Canada, nous avons reçu 3 p. 100 des subventions au développement. On peut rétorquer que le Québec a un chômage extrêmement aigu, et c'est le cas. Je signale pourtant que la Colombie-Britannique, selon les chiffres de mai 1972, présente exactement le même taux de chômage que le Québec soit 8.1 p. 100. Ce chiffre n'est dépassé que par les provinces de l'Atlantique où le taux de chômage désaisonnalisé est de 9.7 p. 100.